

La Broye - 2.7.2015

Le projet «Eoliennes de la Broye» mis en suspens

DÉCISION Romande Energie annonce aujourd'hui aux populations des communes de Vulliens, Chavannes-sur-Moudon, Carrouge et Vucherens qu'elle renonce à son projet de parc éolien prévu sur le territoire de Vulliens et Chavannes-sur-Moudon en l'état des règles actuelles.

En effet, après trois ans de mesures des vents, la moyenne annuelle relevée n'est pas suffisante en regard de la vitesse moyenne minimale requise par le canton de Vaud pour estimer que l'implantation d'éoliennes se justifie par leur apport énergétique.

Cette nouvelle va certainement ravir une large frange de la population des communes concernées, mais les opposants déclarés vont demeurer vigilants face à ce stand-by annoncé.

Lire en page 3



Le projet de parc éolien de la Broye est mis en stand-by, mais une modification des règles régissant les minima requis pourrait tout à fait relancer le projet.

PHOTO DR



PHOTO DR

Selon les études, le paysage de Vulliens n'a aucun intérêt prépondérant. En particulier du côté du Borgeau...

Le vent manque, projet suspendu

ÉNERGIE Un tous ménages distribué aujourd'hui va calmer le jeu à Vulliens où l'ambiance villageoise était minée depuis des mois par un projet de parc éolien. En effet, après trois ans de mesures des vents, le verdict est tombé: stand-by.

VULLIENS

J eudi dernier, le syndic de Vulliens Daniel Schorderet a passé une mauvaise soirée. Présent dans la salle lors de la séance d'information des opposants au projet (*lire ci-contre*), il a dû ronger son frein, alors qu'il était questionné, parfois même sans ménagement, dans une ambiance lourde. En effet, il savait déjà que Romande Energie renonçait, en l'état, au projet des «Éoliennes de la Broye», faute de vent, mais les Municipalité de Vulliens, de Chavannes-sur-Moudon et Romande Energie avaient décidé de ne rien communiquer avant qu'un tous ménages ne puisse informer toute la population en même temps.

Trois ans de données

C'est donc dans un communiqué clair et sans fioriture que Romande Energie relève qu'après trois ans de mesures, la vitesse moyenne mesurée est de 4,8 mè-

tres par seconde, alors que le minimum requis par le canton de Vaud pour permettre l'implantation d'éoliennes est de 5 mètres par seconde.

Pour parvenir à ce constat, un mât de mesure a été installé d'octobre 2012 à juin 2014 au lieu-dit Le Marais. Muni d'anémomètres et de girouettes placés à différentes hauteurs, il a mesuré l'intensité, la régularité et la direction des vents. Puis, un appareil de mesure utilisant des ondes sonores pour mesurer vitesse et direction des vents a aussi été installé de décembre 2014 à février 2015 afin de compléter les données.

C'est sur la base de l'analyse des données récoltées que Romande Energie met son projet en suspens. Les études environnementales et techniques qui devaient suivre un résultat positif au niveau du vent ne seront donc pas menées.

Prête à repartir

Il faut néanmoins relever que si le minimum requis par le canton de

Vaud devait être modifié, la Romande annonce d'ores et déjà qu'elle reprendrait le projet.

Ni pour, ni contre

A ce propos, Daniel Schorderet, syndic de Vulliens, relève que la Confédération requiert 4,5 mètres par seconde de vent en moyenne au moyeu et que Romande Energie a d'ores et déjà pris langue avec ses services compétents et ceux du canton de Vaud pour demander si un ajustement vaudois était possible.

De son côté, le syndic souligne que les autorités de Vulliens n'avaient jamais été demandeuses, mais qu'elles avaient souhaité être partie prenante en apprenant que Romande Energie avait approché des propriétaires fonciers à ce sujet. «Pour nous, il a toujours été clair qu'il fallait d'abord mesurer les vents et connaître la faisabilité, avant d'ouvrir le débat. Nous ne sommes ni pour ni contre», a-t-il conclu.

DAP

Pour les opposants, le jeu ne vaut pas la chandelle

La tension était palpable, jeudi dernier en la grande salle de Vulliens. Sevrés d'informations, les opposants locaux à l'installation d'éoliennes à Vulliens et Chavannes-sur-Moudon avaient convié la population de ces deux villages et les habitants des maisons les plus exposées de Ferlens, Carrouge et Vucherens à une séance d'information. Au-delà des arguments, non négligeables, de l'impact paysager, des nuisances directes, les organisateurs de la soirée entendaient attirer l'attention des participants sur la fausse bonne idée que représente l'énergie éolienne, du moins localisée en plaine dans une région peu connue pour être balayée de vents forts et persistants.

Michel Pachl habite Vulliens depuis 39 ans, il est ingénieur ETS actif dans l'hydroélectricité. C'est lui qui préside l'Associa-

tion stop éoliennes industrielles Broye-Jorat et il a mené le débat. Sur la base des informations fournies par Romande Energie à fin 2012 et sans nouvelles depuis lors, il a préparé sa présentation. Pour atteindre les objectifs énoncés à l'époque (51 GWh/an), le point le plus haut des éoliennes de la Broye devrait culminer à 198 mètres, explique-t-il, tout en soulignant que ces chiffres sont ceux de leur estimation et qu'il ne faut donc pas les considérer comme acquis. Mais plus que sur ces derniers, c'est sur la volonté politique du moment de créer des parcs éoliens à tous crins que les opposants veulent revenir. Si l'idée peut paraître séduisante et écolo, elle apporte un lot d'effets indésirables et nuisibles qui, mis en balance avec la réalité de l'apport énergétique, n'en vaut pas la chandelle (production aléatoire, impossibilité de stocker l'énergie, notamment).

Pour les opposants, ce tout à l'éolien ambiant est uniquement dû au profit. En effet, l'encouragement à production d'énergie renouvelable fait la part belle, trop belle à ce moyen. Aujourd'hui, alors que la fameuse rétribution au prix coûtant du KWh photovoltaïque est passée de 70 ct. à 15 ct. depuis 2009 et qu'elle atteindra même 8 ct. dès l'année prochaine, celle du KWh éolien demeure toujours aussi profitable, 18 ct. minimum du KWh, d'où l'intérêt de grandes entreprises de créer des parcs éoliens industriels. Les opposants appellent donc un débat de principe sur l'éolien et, pour le moins, la consultation de la population avant de péjorer paysage et conditions de vie des habitants, notamment ceux dont les maisons se situent à moins de 600 mètres de ces fameuses éoliennes, alors même que l'OMS recommande 2 à 3 kilomètres...

DAP